



mir@wasadugu.org  
Mouvement International pour les Réparations

## COMMUNIQUE DE PRESSE

**Samedi 07 Juillet 2007**  
**RASSEMBLEMENT à Paris**  
**Place des ANTILLES à NATION**

### **Changement de parcours du Carnaval Tropical de Paris, Édition 2007**

*Dans les terres d'esclavage, le carnaval était interdit aux esclaves.  
De même que frapper le tambour et danser.*

*Après les abolitions, les descendants d'esclaves s'emparent de cet espace  
d'expression pour mimer et railler les anciens maîtres, et dénoncer l'oppression ;*

*La satire déplaît aux colons, qui au XIXe siècle tentent d'interdire le carnaval.*

De cette lutte larvée, les descendants des Africains déportés sortent au XXe siècle vainqueurs : dans les colonies françaises, en 1975, dans les rues de Fort-de-France en Martinique, un groupe fait pour la première fois son vidé avec tambours et percussions ; en Guadeloupe, c'est en 1978 le mouvement A KI YO qui surgit ; et en 1981, dans l'île de La Réunion, l'interdiction du Maloya est enfin levée...

#### **Et que se passe-t-il donc en France ?**

A un mois du carnaval qui a lieu cette année le 7 juillet, les autorités nous font savoir qu'elles ont modifié le parcours, ce qui entraîne :

- l'abandon d'un symbole fort, à savoir le parcours République-Nation qui depuis la manifestation des Nègres marrons de 1993, a été systématiquement emprunté par tous ceux qui ont marché pour faire reconnaître les crimes de l'esclavage et de la colonisation ;
- l'aboutissement du cortège au « Square des combattants d'Indochine », ainsi dénommé en hommage à ceux qui ont lutté pour le maintien de la colonisation française.

Qu'il s'agisse d'une PROVOCATION, ou d'un hasard malencontreux, nous en prenons acte et invitons *carnavalesques* et militants à exiger la restitution du parcours historique République-Nation.

## EN FINIR AVEC L'APOLOGIE DE CRIME CONTRE L'HUMANITE

**Loi Taubira, article 1 :** « *La République française reconnaît que la traite négrière transatlantique ainsi que la traite dans l'océan Indien d'une part, et l'esclavage d'autre part, perpétrés à partir du XVe siècle, aux Amériques et aux Caraïbes, dans l'océan Indien et en Europe contre les populations africaines, amérindiennes, malgaches et indiennes constituent un crime contre l'humanité.* »

**3<sup>e</sup> Conférence des Nations Unies Contre le Racisme, Déclaration, article 13 :** « *Nous reconnaissons que l'esclavage et la traite des esclaves (...) ont été des tragédies effroyables dans l'histoire de l'humanité, en raison non seulement de leur barbarie odieuse, mais encore de leur ampleur, de leur caractère organisé et tout spécialement de la négation de l'essence des victimes; nous reconnaissons également que l'esclavage et la traite des esclaves constituent un crime contre l'humanité (...) et sont l'une des principales sources et manifestations du racisme, de la discrimination raciale, de la xénophobie et de l'intolérance qui y est associée (...)* »

Tandis que la mise en oeuvre de la loi Taubira (mai 2001) était bloquée quatre ans<sup>1</sup>, la résolution adoptée par les États du monde entier, dont la France, à la 3<sup>e</sup> Conférence des Nations Unies Contre le Racisme, la Xénophobie et l'intolérance qui y est liée (CMCR, septembre 2001), était passée sous silence.

Il ressort pourtant de l'une et l'autre que l'État français a reconnu que la traite et l'esclavage qu'il a assidûment pratiqué, sous la royauté et sous l'empire comme sous la république, était un crime contre l'humanité. Dés lors, le maintien de rues, monuments, salons officiels, aéroports et autres édifices, portant le nom de négriers, relève de l'apologie de crime contre l'humanité.

**NOUS DEMANDONS PAR CONSEQUENT QUE SOIT MIS FIN A CETTE ABERRATION, ET QUE LES RUES, MONUMENTS, SALONS OFFICIELS, AEROPORTS ET AUTRES EDIFICES, PORTANT DES NOMS DE NEGRIERS SOIENT AU PLUS VITE DEBAPTISES.**

C'est faire œuvre de salubrité publique et travailler au « vivre ensemble » dans une société apaisée.

Nous exhortons tous ceux qui se sentent concernés, à prendre des initiatives auprès de leurs élus, pour inscrire ces changements à l'ordre du jour, et les invitons à rejoindre le rassemblement organisé place de la Nation le samedi 7 juillet de 14h à 21h, par le « Comité d'Organisation du 10 Mai ».

---

<sup>1</sup> Mise en place tardive du Comité Pour la Mémoire de l'Esclavage (CPME) chargé de sa mise en œuvre : <http://www.comite-memoire-esclavage.fr>